

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

STATIONNEMENT VELO EN VELOSTATION

Article 1 – Principes généraux

Le service est proposé par la Métropole de Lyon qui a délégué l'exploitation du service public à la Société Publique Lyonnaise des Mobilités (SPLM). Sont dénommées Vélostation, les sites situés en intermodalité double, c'est-à-dire les sites où transitent des transports en commun gérés à la fois par la SNCF et le SYTRAL. Pour toute question relative au service, vous pouvez appeler gratuitement le 04 72 41 67 30 ou envoyer un mail à l'adresse suivante velo@lpa.fr

Article 2 – Accès

Le stationnement est autorisé aux horaires d'ouverture des sites considérés, sauf en cas de force majeure ou de maintenance. Il n'est pas requis d'être abonné aux transports en commun pour accéder aux vélostations. Les usagers doivent simplement disposer d'une carte [Oura](#) ou TCL nominative et en cours de validité. Ce service est gratuit et sans garantie de place. L'inscription est valable pour une durée de 3 ans.

Seuls les vélos, vélos électriques, vélos pliants et vélos cargo sont autorisés à stationner dans l'espace vélo. Les trottinettes, les attelages, deux roues motorisés et engins de déplacements personnels ne sont pas autorisés à stationner dans l'espace vélo.

Article 3 – Utilisations du service et obligations

3.1 L'utilisateur s'engage à effectuer une utilisation conforme de l'espace. L'utilisateur ne peut pas utiliser le support d'accès pour stationner simultanément un autre vélo. Le non-respect de cette obligation pourra entraîner la résiliation immédiate de l'inscription.

3.2 L'utilisation de la vélostation constitue uniquement un droit de stationnement et non à un droit de garde, de dépôt, de surveillance ou de gardiennage à la charge de la Société Publique Lyonnaise des Mobilités. La SPLM ne pourra être tenue responsable de tout dégât, vol ou vandalisme qui serait constaté sur les vélos.

3.3 La SPLM se réserve le droit d'évacuer un vélo non utilisé (14 jours) après constat soit de son immobilisme soit si son état ne permet plus son utilisation.

3.4 L'utilisateur devra veiller à attacher son vélo avec un antivol personnel aux attaches prévues à cet effet sur les emplacements vélos.

3.5 L'utilisateur s'assure de la bonne fermeture de la porte d'accès après avoir entré/sorti son vélo de la vélostation.

3.6 Toute personne faisant usage d'une vélostation reconnaît être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile.

3.7 L'utilisateur reste seul responsable vis-à-vis des autres usagers des dégâts qu'il pourrait causer, directement ou indirectement, avec son vélo ou par lui. Il s'engage à ne pas forcer les portes d'accès et à ne pas dégrader les équipements publics et les vélos présents. L'utilisateur s'engage à laisser l'espace propre après son utilisation.

3.8 En cas de problèmes rencontrés dans l'utilisation, l'utilisateur doit le signaler auprès de la SPLM en téléphonant au 04 72 41 67 30 ou en adressant un courriel à velo@lpa.fr.

3.9 Les opérations d'entretien, de réparation et de lavage des vélos sont interdites à l'intérieur, à l'exception de l'utilisation des kits de réparation ou station de gonflage mis à disposition selon les sites.

Par son inscription, l'utilisateur s'engage à accepter sans restriction l'ensemble des présentes conditions.

Article 4 - Stationnement Abusif

Est considéré comme abusif :

- Le stationnement d'un vélo au-delà d'une durée de 14 jours,
- Le stationnement sans validité d'inscription au service,
- Le stationnement d'un vélo en dehors des emplacements dédiés à cet effet (allées de circulation, barreaux, etc) et gênant le bon fonctionnement de l'espace considéré
- Le stationnement de tout véhicule non autorisé

Lorsque l'utilisateur est absent ou refuse, malgré l'injonction écrite des agents de l'exploitant apposée sur son vélo, de faire cesser le stationnement abusif, l'immobilisation et l'exclusion du vélo de l'espace (avec lieu de récupération sur rendez-vous au 04 72 41 67 30 dans un parc LPA) et/ou la mise en fourrière peuvent être prescrites aux frais et risques de l'utilisateur, indépendamment de toutes mesures prises en vue du recouvrement des sommes dues à titre de réparation d'un éventuel préjudice. La SPLM décline toute responsabilité en cas de dégradation du vélo de l'utilisateur qui interviendrait à cette occasion, en particulier le bris du cadenas ou de l'antivol.

Article 5 - Droits et limites de responsabilité de l'Exploitant SPLM

A Lyon, le _____

5.1 - La SPLM se réserve le droit de faire évacuer, à la charge des utilisateurs, tout vélo en infraction aux présentes conditions générales. Dans cette hypothèse, le support d'accès sera bloqué.

Lorsque que l'enlèvement d'un vélo est effectué, le stockage est réalisé pendant une durée d'un an. Durant cette période, l'abonné peut récupérer son vélo auprès de la SPLM, qui lui indiquera la procédure à suivre.

5.2 - La SPLM se réserve le droit de modifier tout ou partie des présentes conditions générales d'utilisation. Toute modification est disponible sur le site internet LPA/SPLM www.lpa.fr et deviendra applicable dès la notification qui sera faite à l'abonné par courrier électronique.

Article 6 – Données personnelles

Dans le cadre du règlement n° 2016/679, du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, la SPLM est amenée à collecter et traiter des données personnelles concernant ses clients.

En tant que responsable de traitement, la SPLM est amenée à recueillir et traiter différentes données à caractère personnel de ses clients afin :

- De gérer l'accès au parc par ses clients utilisateurs ;
- D'assurer, selon les sites, la sécurité des parcs de stationnement vélo par un dispositif de vidéosurveillance ;
- De gérer les incidents et dommages survenus dans l'espace ;
- D'établir des statistiques de fréquentation de l'espace ;

La SPLM pourra également solliciter l'avis de l'utilisateur par courrier électronique, ce dernier sera libre d'y participer ou non.

Au regard de son intérêt légitime, la SPLM pourra solliciter l'utilisateur et/ou lui communiquer des informations concernant ses offres et ses activités par courrier électronique, ce dernier sera libre de se désabonner à tout moment.

Les finalités de traitement sont réalisées sur la base légale de l'exécution d'un contrat entre la SPLM et les clients et de son intérêt légitime.

Les données personnelles collectées sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités précitées et le cas échéant pour la durée légale nécessaire à des fins de preuve.

La SPLM ne partage jamais les données personnelles de ses abonnés avec d'autres entreprises à des fins commerciales. Les données seront éventuellement transmises à des prestataires de services techniques choisis pour leur expertise et leur fiabilité qui agissent au nom de la SPLM et selon ses instructions pour assurer la bonne exécution du service.

Conformément aux dispositions du RGPD, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de portabilité des données à caractère personnel le concernant. Le client peut également s'opposer ou demander la limitation du traitement de données personnelles le concernant, pour des motifs légitimes.

Le client peut exercer tout ou partie de ses droits à l'adresse mail contact.dpo@lpa.fr.

Le client a également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Information et des Libertés soit via l'URL suivante : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ; soit via courriel à l'adresse : 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07

Article 7 : Réclamation/Médiation

Toute réclamation est à adresser à velo@lpa.fr y compris pour des réclamations liées à d'éventuels manquements aux principes d'égalité, de loïcité et de neutralité qui pourraient être constatés.

En cas de litige avec un abonné ne pouvant se solder à l'amiable, l'affaire sera portée devant les Tribunaux territorialement compétents.

Toute demande d'informations, de précisions ou de réclamations éventuelles doit être adressée au Service Relation Clients SPLM par courriel velo@lpa.fr, sur le site Internet de la SPLM/LPA ou par courrier à l'adresse suivante : 2 place des Cordeliers, 69002 LYON.

L'abonné, conformément à la réglementation en droit de la consommation, est informé de la possibilité de recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

L'abonné devra au préalable avoir saisi le service Relation Clients de la SPLM d'une réclamation écrite. En cas de non-réponse, l'abonné devra introduire sa demande par courrier auprès du médiateur : CNPA-MOBILIANS 43 bis, route de Vaugirard – CS 80016 – 92197 Meudon Cedex ou par courriel (mediateur@mediateur-cnpa.fr) sous réserve du respect des conditions de recevabilité de son dossier et dans un délai inférieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès du service client de la SPLM.

SIGNATURE :